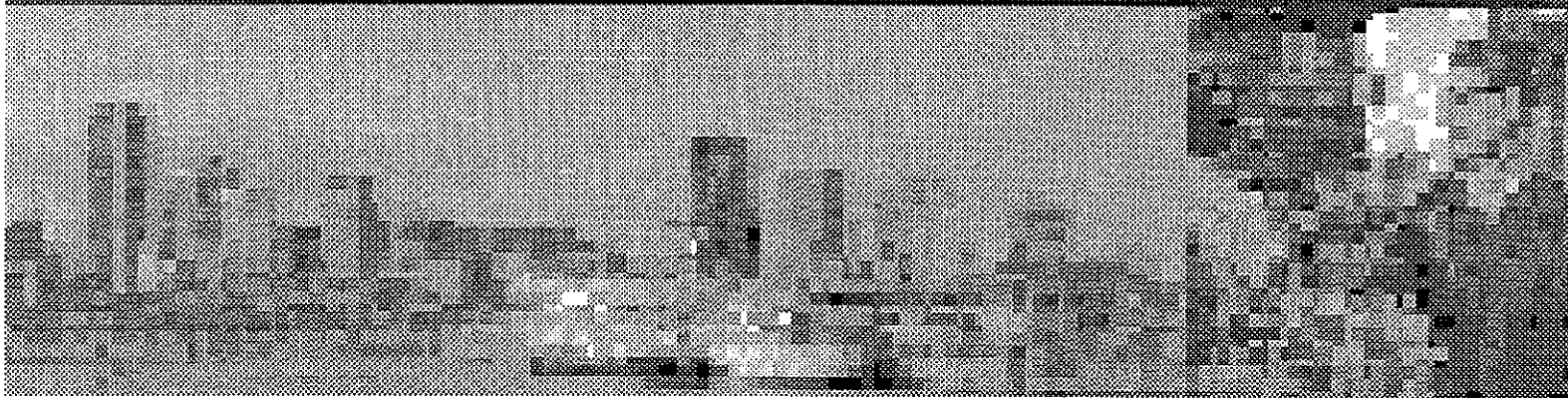


CONCLUSION



De par son importance au sein de la communauté québécoise et en raison de sa vocation nord-américaine et internationale affirmée, l'agglomération métropolitaine de Montréal justifie pleinement une approche globale et concertée de son aménagement et de son développement.

Le Conseil des ministres affirmait d'ailleurs, en 1996, une préoccupation à cet effet en retenant trois orientations générales d'aménagement pour l'agglomération. Ces orientations traduisaient la préférence gouvernementale pour la consolidation de l'urbanisation, le renforcement des pôles économiques ainsi que la conservation et l'utilisation optimale des infrastructures et équipements existants.

Maintenant résolument le cap sur ces orientations, l'État québécois, muni de ce cadre d'aménagement, va encore plus loin.

En premier lieu, le Conseil des ministres endosse de nouvelles orientations d'aménagement et de développement pour la région montréalaise en plus de reconduire celles déjà adoptées.

Ainsi, le Conseil des ministres affirme désormais un parti pris pour la mixité et la réhabilitation des quartiers anciens. Il prend également fait et cause pour le développement international de la RMRM. Le Conseil des ministres confirme aussi sa préférence pour le transport en commun en ce qui a trait aux déplacements des personnes et entend assurer la permanence et l'aménagement durable de la zone agricole. L'accès du public aux espaces verts et bleus du Grand Montréal le préoccupe également, tout comme la question des effets d'une tendance à la baisse des niveaux d'eau dans les bassins de l'archipel métropolitain. Enfin, le Conseil des ministres s'engage à reconnaître et à consolider, sur le territoire de la RMRM, une forme urbaine optimale fondée sur la présence de six pôles économiques concentrant les activités de rayonnement international.

Surtout, le gouvernement québécois se lie désormais – et lie l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux travaillant sur le territoire métropolitain – à un cadre d'aménagement gouvernemental exprimant pour la région de Montréal un projet d'aménagement mobilisateur. En même temps, le gouvernement fait de ce cadre la référence propre à soutenir le partenariat qu'il entend

désormais poursuivre avec la Communauté métropolitaine de Montréal en matière d'aménagement et de développement.

Le Cadre d'aménagement se présente fondamentalement comme un outil de planification et prend pour horizon le long terme. S'y trouvent affirmés des choix d'aménagement qui traduisent la volonté gouvernementale d'infléchir certaines tendances lourdes, comme une urbanisation mal contrôlée, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre ou l'optimisation déficiente des grandes infrastructures et équipements existants.

Le projet qui sous-tend le Cadre d'aménagement procède d'un portrait sans complaisance de la région métropolitaine de Montréal telle qu'elle se présente aujourd'hui et, aussi, telle que projetée sur les 20 prochaines années. Une vision d'avenir pour la région est esquissée, appuyée avec force par les valeurs d'une métropole solidaire, attrayante, compétitive et viable. Des orientations sont proposées, certaines témoignant de choix audacieux. Des attentes sont affirmées et présentées à la Communauté et un soutien gouvernemental est élaboré, constituant autant de cibles à atteindre ou d'actions à entreprendre.

Le Cadre d'aménagement est d'abord destiné à constituer une référence incontournable à l'action gouvernementale dans la région métropolitaine de Montréal. Il servira, en ce sens, de facteur de cohésion des politiques publiques et devrait permettre à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux de partager une représentation commune de l'avenir de la métropole.

En même temps, le Cadre d'aménagement exprime, à l'intention de la partenaire du gouvernement qu'est la Communauté métropolitaine de Montréal, les grandes attentes de l'État en ce qui concerne l'aménagement et le développement de la région montréalaise. Il constitue, de ce point de vue, une invitation à la prise en charge en commun d'un projet d'aménagement susceptible d'entraîner l'agglomération montréalaise sur la voie d'un développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

Bergeron, R. (1998) : *Évolution 1961-1991 des caractéristiques socio-démographiques des populations vivant à proximité du métro : Comparaison entre Montréal et Toronto*, 18 pages et annexe cartographique.

Coffey, W. et M. Polèse (1999) : *La restructuration de l'économie montréalaise : positionnement et comparaisons avec d'autres métropoles*, Observatoire métropolitain, Université de Montréal et INRS-Urbanisation, 140 pages.

Coffey, W. J., C. Manzagol et R. Shearmur (1999-2000) : *L'évolution intramétropolitaine de la localisation des activités économiques dans la région métropolitaine de Montréal, 1981-1996*, Montréal, Université de Montréal / INRS-Urbanisation, 3 rapports.

Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM) (1999) : *La congestion routière et le transport des marchandises*, diagnostic, document préliminaire, 40 pages et annexes.

_____ (2000) : *Les conditions favorables au développement de l'industrie du transport des marchandises*, diagnostic, 85 pages.

Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) (1999) : *Défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais*, guide d'accompagnement de la carte de la défavorisation de l'île de Montréal, 63 pages.

DELSCAN Corporation (1999) : *Strategies to Reduce Greenhouse Gas Emissions from Passenger Transportation in Three Large Urban Areas*, pagination multiple.

Gouvernement du Québec (2000) : *Plan d'action québécois sur les changements climatiques, Phase 1 (2000-2002)*, 26 pages.

INRS-Urbanisation (sous la direction de G. Grégoire) (1999) : *Atlas, Région de Montréal, premières explorations*, 32 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2000) : *Faits saillants sur l'agriculture dans la Métropole*, document de travail, avril, 16 pages et cartes.

Ministère de l'Environnement du Québec (2000) : *Cadre d'aménagement métropolitain*, rapport sectoriel, janvier, 31 pages.

Ministère des Affaires municipales du Québec (1994) : *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*, 70 pages.

_____ (1995) : *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*, document complémentaire, non paginé.

_____ (1996) : *L'aménagement du territoire dans la région métropolitaine de Montréal*, 1er mai, 32 pages.

_____ (1997) : *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement - La protection du territoire et des activités agricoles*, document complémentaire, 29 pages et annexes.

Ministère des Transports du Québec (1993) : *Plan de transport, région de Montréal, (Groupe 4 : Transport des personnes)*, évaluation de l'offre de transport, 103 pages et annexes.

_____ (1995) : *Vers un plan de transport pour la région de Montréal, Phase 1 : Choisir, Diagnostic et orientations*, document de référence, 458 pages et 26 cartes.

Ministère des Transports du Québec (2000) : *Plan de gestion des déplacements, Région métropolitaine de Montréal*, 82 pages et 21 cartes.

_____ (2000) : *Plan de gestion des déplacements, Région métropolitaine de Montréal*, fiches techniques et cartographiques, 41 pages et cartes.

Sénécal, G., P. J. Hamel, R. Haf, C. Poitras et N. Vachon (2000) : *L'étude sur la problématique québécoise concernant l'aménagement du territoire et les changements climatiques*, INRS-Urbanisation, 142 pages.

Société d'habitation du Québec (2000) : *Cadre d'aménagement métropolitain, Rapport d'étape de la SHQ*, 41 pages et annexes.

Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (2000) : *Une entreprise à découvrir*, pagination multiple.

LEXIQUE



Affectation : Usage principal que l'on entend conférer à un territoire. Les affectations suivantes sont habituellement les plus en usage : résidentiel, institutionnel, commercial, industriel, agricole, espace vert ou milieu naturel.

Aire protégée : « ... une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres. » (Union internationale pour la conservation de la nature).

Capacité d'accueil : Somme totale d'unités (exprimée selon le cas en nombre d'habitants, de logements ou de véhicules, etc.) que peut accommoder un équipement ou un réseau d'infrastructures.

Centre de l'agglomération : Le centre de l'agglomération s'étend à l'ouest, sur le territoire de l'île de Montréal jusqu'à Pointe-Claire et Saint-Laurent et, à l'est, jusqu'à Anjou, Mercier et Montréal-Nord. À Laval, il englobe les quartiers de Chomedey, Laval-des-Rapides et Pont-Viau et, sur la rive sud, il correspond au territoire de la MRC de Champlain. Le MTQ exclut Saint-Hubert (cette définition reprend pour l'essentiel celle du MTQ, laquelle exclut cependant la ville de Saint-Hubert du centre de l'agglomération).

Croissance démographique : Différence exprimée en nombre d'habitants ou de ménages, ou en pourcentage, séparant deux années de référence déterminées, passées, présentes ou projetées, pour un territoire donné.

Densité résidentielle : De façon générale, nombre moyen de logements par kilomètre carré.

Densité résidentielle brute : Nombre moyen de logements par kilomètre carré de territoire d'une municipalité.

Densité résidentielle nette : Nombre moyen de logements par kilomètre carré de territoire d'une municipalité affecté à un usage résidentiel.

Équipement : Bâtiment, installation ou ensemble de bâtiments ou d'installations, habituellement de propriété publique, servant à une fonction collective ou à assurer le bien-être collectif. Sont notamment considérés comme équipements, les installations de

culture et de patrimoine, de santé, d'éducation, de tourisme, de sport et de récréation.

Infrastructure : Ensemble des réseaux et des ouvrages de propriété publique. Dans le présent document sont habituellement considérés comme des infrastructures les réseaux de transport routier, de transport en commun et les installations de traitement et d'épuration d'eau.

Mixité sociale : Diversité observée dans la répartition des caractéristiques sociales, culturelles et économiques entre les individus ou les ménages d'un territoire donné.

Part de croissance démographique : Répartition de l'augmentation nette de population ou de ménages, pouvant être exprimée en nombre absolu ou en pourcentage, observée entre deux années de référence, selon la localisation de cette population ou de ces ménages dans des parties déterminées du territoire métropolitain (municipalités, MRC ou autres).

Périmètre d'urbanisation : Entité spatiale d'une municipalité caractérisée par son ancienneté, son pluralisme de fonctions et la densité d'occupation à l'intérieur de son cadre bâti.

Région métropolitaine de recensement (RMRM) : « Une région métropolitaine de recensement (RMRM) est composée d'une très grande région urbaine (appelée noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées banlieues urbaines et rurales) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une RMRM compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 1996*, p. 226).

Réserve de capacité : Différence ou somme restante qu'un terrain, un équipement ou un réseau d'infrastructures peut accommoder sans nécessiter d'agrandissement.

Urbanisation : Processus en vertu duquel un territoire, habituellement à l'état naturel ou agricole, reçoit les caractéristiques propres à l'environnement de la ville et devient habité ou occupé en permanence.

**LE COMITÉ TECHNIQUE INTERMINISTÉRIEL
SUR LE CADRE D'AMÉNAGEMENT**

Président : **Monsieur Bryant McDonough**
Sous-ministre adjoint
Sous-ministériat aux politiques et à la concertation métropolitaine

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Coordination de projet :	Yvan Rompré
Recherche et rédaction :	Yvan Rompré Jean-François Marchand Christine Caillé
Sous-ministériat aux politiques et à la concertation métropolitaine :	Luc Brunelle Ginette Chenard François Desrochers Louise Dion Agnès Gatignol Yves Lafortune Denis Péloquin Stéphane Pineault Francis Reid Pierre Rouleau Julie Tellier
Direction de l'aménagement et du développement local :	Carole Jutras Richard Audette Pierre Baril Benoît Bossé Renée Marceau Louis Massicotte
Service des politiques municipales :	Fernand Martin Monique Desrochers Céline Soucy

Ministères et organismes gouvernementaux membres

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :	Marcel Tremblay André Gauthier Lucie Tanguay
Ministère de la Culture et des Communications :	Francine Émond Monique Barriault Mario Brodeur Monique Hamelin

Ministère de l'Éducation :	Marie-France Benes Michèle Fafard Pierre Lambert
Ministère de l'Environnement :	Gérard Cusson Jean Rivet Hélène Ross
Ministère de l'Industrie et du Commerce :	Odette Guertin
Ministère de la Santé et des Services sociaux :	Charles Hardy
Ministère de la Sécurité publique :	Lise Asselin Jacques Hébert Marc Morin
Ministère des Finances :	Jean-Guy Lebel André Brindamour Yves Ouellet
Ministère des Régions :	Pierre-Paul Roy Jean-Guy Tremblay
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration :	Madeleine Gagné Raynald Leblanc
Ministère des Ressources naturelles :	Paul-Émile Vallée Serge Vaugeois
Ministère des Transports :	Christine Caron Christine Duby
Ministère du Conseil exécutif :	Michel Beaulé Denise Desmeules
Agence métropolitaine de transport :	James Byrns Richard Bergeron
Société de la faune et des parcs du Québec :	Sylvain Laramée
Société d'habitation du Québec :	Hélène Aubé Jacques Trudel
Société Hydro-Québec :	Maria Vaccaro Claude Aubry
Société immobilière du Québec :	Francine Guérin
Tourisme Québec :	Michel Trudel